

---

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:*  
**SWISSBEL SA, Lausanne**
2. *Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:*  
CHF 500'000
3. *Nouvelle valeur nominale du capital-actions:*  
CHF 100'000
4. *Décision de réduction par:* l'assemblée générale extraordinaire
5. *Date de la décision:* 30.04.2004
6. *Echéance de préavis des créances:* **30.08.2004**
7. *Adresse pour la déclaration des créances:* SWISSBEL SA,  
p.a. Erwin Zürcher, chemin de la Lisière 3, 1018 Lausanne
8. *Indication:* Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. *Remarques:* Réduction de la valeur nominale de chaque action nominative de CHF 500.– à CHF 100.–. Aux termes du rapport du réviseur particulièrement qualifié, savoir Maximilian Brosi au Mont-sur-Lausanne, du 27 avril 2004, les créances sont, même après la réduction du capital-actions, entièrement couvertes.

Didier Kohli, notaire  
1002 Lausanne

(02328710)